

La diff

Question : Quelle est la différence entre l'intérêt *-ribâ-* perçu sur un prêt et le bénéfice obtenu suite à une vente (comme la *Mourâbaha* par exemple) ?

Réponse : La principale différence entre les deux tient dans le fait que :

- le bénéfice rapporté par une vente est **légitime et justifié** étant donné qu'il représente la rémunération d'un travail effectué et d'une prise de risque (*dans la fabrication du produit vendu, son importation, son transport, son stockage ou sa commercialisation...*)
- l'intérêt perçu sur un prêt est, lui, un profit **abusif et inéquitable** en ce sens qu'il est garanti de façon contractuelle pour le créancier sans que celui-ci n'ait eu à fournir un quelconque travail (reconnu comme tel en droit musulman) et sans qu'il n'ait non plus à partager les risques auxquels s'expose le débiteur. En effet, dans le cas où ce dernier a emprunté dans le but de réaliser un investissement, il n'est jamais certain de pouvoir faire fructifier comme prévu la somme empruntée : son gain à lui n'est donc pas garanti, et ce, malgré les efforts et le travail qu'il peut effectuer.... Et si les conditions modestes dans lesquelles se trouve une personne sont telles qu'elles le contraignent à un moment donné à avoir recours à un emprunt pour satisfaire certains de ses besoins essentiels, il est évident que, si sa situation n'évolue pas, le remboursement du capital initial est déjà une charge considérable pour lui. Que dire alors du poids qui lui est imposé si, en plus, l'emprunt de départ est majoré par des intérêts dont le montant ne cesse d'augmenter à chaque non respect de l'échéance convenue ? *Wa Allâhou A'lam !! Et Dieu est Plus Savant !*

<https://www.finance-muslim.com/2009/04/la-difference-entre-le-riba-et-le-benefice>